

	<p>Mme C. Hirsch observe que l'assemblée a été régulièrement convoquée dans le délai réglementaire (annonces aux cultes et dans Bonne Nouvelle) et que l'ordre du jour a été publié selon le mode habituel (affichage dans les vitrines paroissiales et site Internet). Elle rappelle la teneur du RE, art. 15 et 16 qui définissent la composition de l'assemblée paroissiale et règlent la situation des personnes au bénéfice d'une dérogation de domicile. Elle rappelle en outre que</p> <ul style="list-style-type: none"> - les votes ont lieu à main levée, sauf si 3 membres au moins demandent le scrutin secret, - les membres du Conseil paroissial ne peuvent pas voter ; ils peuvent par contre prendre part à l'élection selon point 6 de l'ordre du jour, - la présidente de l'assemblée ne peut prendre part au vote que s'il y a scrutin secret (RE art. 100) ; elle participe elle aussi à l'élection selon point 6, - seuls les points annoncés dans l'ordre du jour seront traités. <p>L'ordre du jour du 22 février 2016 ne donne lieu à aucune remarque.</p> <p>Mme J.-M. Perrin et M. J. Emery acceptent la fonction de scrutatrice et scrutateur.</p> <p>Décompte des personnes présentes dans le sens prescrit par le RE :</p> <table border="1" data-bbox="261 674 1254 1014"> <tr> <td>Total des personnes présentes</td> <td>22</td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>▪ avec droit de vote</td> <td></td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation</td> <td></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>▪ membres du Conseil avec droit de vote que pour l'élection selon point 6 de l'ordre du jour</td> <td></td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>▪ présidente de l'assemblée avec droit de vote pour l'élection selon point 6 de l'ordre du jour et droit de vote partiel en cas de scrutin secret ou d'égalité de suffrages (RE, art. 100)</td> <td></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>▪ Visiteur sans droit de vote</td> <td></td> <td>---</td> </tr> <tr> <td>▪ Votes anticipés pour élection selon point 6 de l'ordre du jour</td> <td></td> <td>10</td> </tr> </table>	Total des personnes présentes	22		dont			▪ avec droit de vote		12	▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation		2	▪ membres du Conseil avec droit de vote que pour l'élection selon point 6 de l'ordre du jour		7	▪ présidente de l'assemblée avec droit de vote pour l'élection selon point 6 de l'ordre du jour et droit de vote partiel en cas de scrutin secret ou d'égalité de suffrages (RE, art. 100)		1	▪ Visiteur sans droit de vote		---	▪ Votes anticipés pour élection selon point 6 de l'ordre du jour		10	
Total des personnes présentes	22																									
dont																										
▪ avec droit de vote		12																								
▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation		2																								
▪ membres du Conseil avec droit de vote que pour l'élection selon point 6 de l'ordre du jour		7																								
▪ présidente de l'assemblée avec droit de vote pour l'élection selon point 6 de l'ordre du jour et droit de vote partiel en cas de scrutin secret ou d'égalité de suffrages (RE, art. 100)		1																								
▪ Visiteur sans droit de vote		---																								
▪ Votes anticipés pour élection selon point 6 de l'ordre du jour		10																								
2	<p>Le procès-verbal était à disposition au secrétariat paroissial les 9, 12 et 14 mars, ainsi que durant les 30 minutes ayant précédé l'ouverture de cette assemblée. De plus, il pouvait être lu sur le site Internet de la paroisse. Sa lecture n'est pas demandée ; il est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.</p>	<p><i>Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 15 novembre 2015</i></p>																								
3 3.1	<p><u>Comptes 2015</u> <u>Présentation et discussion</u></p> <p>En l'absence de M. J.-M. Vanescote, trésorier excusé ce soir, M. J. Cardinaux, caissier, commente les principaux éléments des comptes 2015. Au vu de ses explications et du document distribué (v.annexe), nous notons ceci :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La situation au 31.12.2015 est très légèrement moins déficitaire que prévu. Ceci est dû surtout à la contribution obligatoire régionale et cantonale inférieure d'environ 7'000.- par rapport au montant budgété. - On ne peut guère économiser davantage sur le plan des dépenses courantes. - Les recettes enregistrent une baisse significative : elles sont d'environ 14'600.- inférieures à celles de 2014. - Le résultat final 2015 boucle avec un déficit quasi identique à celui de 2014 (11'466.- au lieu des 12'000.- budgétés). <p><u>Dépenses courantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le total des dépenses courantes est inférieur de 17'000.- par rapport au montant budgété. Comme déjà dit, effet de la baisse d'environ 7'000.- enregistrée au niveau de la contribution obligatoire régionale et cantonale. - Les autres postes ne varient que peu par rapport à 2014, si ce n'est une augmentation d'environ 2'300.- sous la rubrique <i>Frais divers</i> et une diminution d'environ 1'450.- sur les frais d'information de proximité. - Le poste <i>Ports et affranchissements</i> est de 1'400.- inférieur au montant budgété. - La diminution de la contribution régionale et cantonale obligatoire est la conséquence de la prise en considération, par la Région, comme contribution 2015 de la contribution volontaire payée en 2014. <p><u>Recettes courantes</u></p> <p>Les recettes courantes sont en diminution de 15'000.- par rapport au budget et au montant réalisé en 2014.</p> <p>Stabilité des recettes lors des cultes ordinaires mais diminution d'environ 6'400.- des</p>	<p><i>Comptes 2015</i></p>																								

<p>3.2</p> <p>3.3</p>	<p>engagements par rapport à 2014. Les trois journées d'offrande sont de 12'000.- inférieures au montant budgété, voire même inférieures de 5'400.- en comparaison avec le résultat de 2014. Le déficit courant est de 9'000.-, au lieu des 11'000.- budgétés. <u>Résultat final</u> L'exercice 2015 boucle avec un résultat final de -11'466.- alors qu'une somme de -12'000 figurait au budget (résultat final réalisé en 2014 = -10'798.-). <u>Cible Terre nouvelle</u> La cible de 30'000.- a été dépassée puisqu'un montant de 35'804.- a été comptabilisé. <u>Fonds propres</u> La fortune au 31.12.2015 se montait à 54'557.- (au 31.12.2014 = 66'023.-). Ceci signifie que nos fonds propres pourraient couvrir environ 5 ans de déficit sur la base de la moyenne enregistrée ces trois dernières années. La seule question suivant la présentation des comptes concerne le poste diaconie : M. J. Cardinaux confirme que celui-ci n'a effectivement pas été utilisé en 2015.</p> <p><u>Préavis de la Commission de gestion et des finances</u> M. A. Hartmann lit la première partie du rapport de la Commission (annexe).</p> <p><u>Approbation</u> Voir point 4.3.</p>	
<p>4</p> <p>4.1</p> <p>4.2</p> <p>4.3</p>	<p><u>Rapport annuel du Conseil paroissial</u> <u>Présentation et discussion</u> A tour de rôle, quatre membres du Conseil paroissial commentent les sujets les plus marquants de l'année 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diverses discussions entre notre président, l'Office des ressources humaines de l'EERV et le pasteur Serge Molla, coordinateur régional, sont à l'origine du maintien du pasteur H. Vienna qui poursuivra son ministère à Saint-Jean, à 50%, et qui assurera un autre 50% à la Paroisse du Sud-Ouest lausannois. Cette mesure renforcera les collaborations sur le plan sous-régional (Saint-Jean – Sud-Ouest lausannois et Saint-François – Saint-Jacques) ; un Bureau sous-régional composé des présidents des Conseils et des ministres a été créé et diverses collaborations ont été mises en place en 2015 (p.ex. 2 ministres de service par dimanche au lieu de 3, permanence sous-régionale pour les services funèbres, camp d'été pour les enfants). • Le 01.10.2015, décès de notre regretté conseiller paroissial Olivier Ramambason, très engagé dans la paroisse et dans diverses plateformes. • Fête du centième anniversaire des orgues de l'église Saint-Jean à Cour le dimanche 04.10.2015, avec la participation du Chœur de la Basilique du Valentin et de M. Seidel, notre organiste titulaire. Anniversaire suivi de 5 concerts donnés entre novembre 2015 et mars 2016. • Participation de deux monitrices et de la pasteure Cl.-L. Corbaz à la plateforme Enfance et famille, avec organisation d'une journée à Romainmôtier le samedi 30.05.2015. Participation de 64 enfants de la Région 4, dont 13 de Saint-Jean, encadrés par 13 accompagnants. Belle occasion de favoriser connaissance mutuelle et partage. • Décision du Conseil paroissial de s'associer au 500^e anniversaire de la Réforme et début de la mise sur pied d'un projet visant à présenter l'église de Saint-Jean à Cour au moyen d'une production audiovisuelle en 4 langues. Contenu : architecture, fresque murale, vitraux, orgue, mobilier. Une équipe est déjà au travail avec l'objectif d'être prête en juin 2016. <p>La présidente remercie les ministres et le Conseil paroissial pour leur travail et l'assemblée exprime sa reconnaissance par des applaudissements.</p> <p><u>Rapport de la Commission de gestion et des finances</u> M. A. Hartmann lit la seconde partie du rapport de la Commission de gestion et des finances qui propose à l'Assemblée paroissiale d'accepter les comptes 2015 et de donner décharge au Conseil paroissial (annexe).</p> <p><u>Approbation</u> La proposition de la Commission est approuvée par 13 voix, sans abstention ni avis contraire. Décharge est donc donnée au caissier et au Conseil paroissial pour leur gestion tout au long de l'année 2015 avec applaudissements pour le travail accompli.</p>	<p><i>Rapport annuel du Conseil paroissial</i></p>

5	<p>M. J. Cardinaux présente les grandes lignes du projet sur lequel la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) travaille depuis plusieurs mois déjà. Au niveau local :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le journal 24heures publiera un supplément durant la seconde moitié d'octobre 2016 - 1^{er} novembre 2016, dimanche de la Réformation : lancement du 500^e - 5 novembre : culte d'ouverture à Saint-François - 6 novembre : culte de la Réforme pour tous à Saint-François - Durant ces deux jours : présence du camion de la Réforme sur la place Centrale à Lausanne - 31 octobre 2017 : célébration du 500^e à Wittemberg (Allemagne), ville où Martin Luther afficha ses 95 thèses sur la porte de l'église. <p>Pour notre paroisse, cet anniversaire fait l'objet d'un projet durable et réaliste, en harmonie avec la coordination vaudoise. Le but est de mettre en évidence tout ce qui se vit à Saint-Jean à Cour depuis le pasteur Jules Amiguet, soit depuis 100 ans.</p> <p>Un lien sur un site Internet fonctionnera comme un audio-guide : il permettra de suivre, de manière autonome, des explications en 4 langues sur des appareils actuels tels que des smartphones.</p> <p>Depuis un certain temps déjà, 10 personnes œuvrent bénévolement sur ce projet, dont VPS prod assurera l'enregistrement. Durée prévue : 20 minutes.</p> <p>Le but est de terminer ce travail pour fin juin 2016.</p> <p>M. J. Cardinaux termine sa présentation en évoquant la possibilité de lancer un appel financier auprès des paroissiens dans le cadre de la réalisation de ce projet.</p> <p>La présidente adresse un chaleureux merci à l'équipe de préparation qui mérite tout notre soutien et nos encouragements.</p>	<p><i>Animation de l'église de Saint-Jean à Cour dans le cadre du 500^e anniversaire de la Réforme</i></p>										
6	<p>Mme C. Hirsch revient sur le décès de M. O. Ramambason pour annoncer qu'il convient de le remplacer au sein du Conseil paroissial : nous sommes en présence de la candidature de M. Lorenzo Tomasin, proposée en accord avec les membres de notre Conseil. Elle cède la parole au pasteur H. Vienna qui présente M. Tomasin :</p> <p>Très fidèle au culte, avec son épouse et leurs deux jeunes enfants, M. Tomasin est âgé de 40 ans ; il est domicilié à Ouchy. Professeur à l'UNIL, appréciant particulièrement l'esprit d'ouverture, l'accueil, la disponibilité de notre communauté paroissiale, il souhaite que notre paroisse soit rejointe par plusieurs familles avec enfants. Il est conscient de tout ce qu'implique la fonction de conseiller paroissial et espère pouvoir faire face à cette tâche, nouvelle pour lui.</p> <p>Les scrutateurs distribuent les bulletins de vote, les récoltent, procèdent au dépouillement et communiquent le résultat :</p> <table border="1" data-bbox="263 1346 831 1503"> <tbody> <tr> <td>Bulletins distribués</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Bulletins reçus du vote anticipé</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Bulletins rentrés</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Bulletin blanc</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Bulletin nul</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <p>M. Lorenzo Tomasin est élu par 28 voix en qualité de conseiller paroissial pour la fin de la législature en cours (2014 – 2019). L'assemblée salue cette élection par applaudissements.</p> <p>Le nouvel élu remercie sincèrement l'assemblée pour sa confiance.</p>	Bulletins distribués	20	Bulletins reçus du vote anticipé	10	Bulletins rentrés	30	Bulletin blanc	1	Bulletin nul	1	<p><i>Election complémentaire au Conseil paroissial Candidat : M. Lorenzo Tomasin</i></p>
Bulletins distribués	20											
Bulletins reçus du vote anticipé	10											
Bulletins rentrés	30											
Bulletin blanc	1											
Bulletin nul	1											
7	<p>M. M. Dind, membre du Synode, donne quelques informations au sujet de la Séance du Synode extraordinaire des 4 et 5 mars :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approbation de la reconnaissance des ministères des laïcs. Désormais, sacristains, visiteurs, catéchètes, etc. sont réglementairement reconnus pour leur engagement. Cette adjonction vient souligner la reconnaissance de l'Eglise envers les personnes qui exercent des ministères laïcs. - Ratification de la charte rédactionnelle du nouveau journal romand «<i>Réformés</i>». Ce journal remplacera «<i>Bonne Nouvelle</i>» ; la date de ce changement reste à fixer. - Début des travaux liés à l'amélioration des procédures de gestion des ressources humaines au sein de l'EERV. Débat très nourri avec une intention de privilégier la médiation avant que l'ORH ait à prononcer des décisions. Ce sujet sera repris lors d'une séance du Synode supplémentaire prévue à fin avril. 	<p><i>Informations sur les décisions du Synode</i></p>										

	Un paroissien souligne la difficulté qu'il y a d'être passé du statut d'employés de l'Etat à celui d'employés de l'EERV, qui a donc la compétence d'engager mais aussi celle de licencier lorsque cela devient indispensable.	
8	<p>M. Ph. Vallotton remplace M. O. Tavel en tant que répondant de la Région 4 pour notre paroisse, M. Tavel étant actuellement en congé durant 6 mois.</p> <p>Il nous informe entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux membres du Conseil régional ont remis leur démission, ce qui entraîne une surcharge de travail pour l'équipe restante. - Mesures visant à dynamiser les plateformes : qui fait quoi ? Divers problèmes doivent être réglés. - Contribution régionale discutée lors de l'assemblée régionale d'automne. Le dialogue a été favorisé grâce à une médiation. - Le montant de la contribution obligatoire régionale et cantonale a été plus faible en 2016. Il sera toutefois revu pour 2017 sur la base d'une décision que devra prendre l'Assemblée régionale. - Les Conseils paroissiaux devront bien réfléchir à cette problématique en accord avec leurs trésoriers et délégués. Nous sommes actuellement en face d'une grande inconnue dans ce domaine. - Le Conseil synodal a proposé au Conseil régional de rencontrer le Conseil de la Région 1 (La Côte), afin de définir ce qui marche et ce qui ne marche pas. <p>M. Ph. Vallotton clôt son intervention en déclarant que notre but est de relancer le protestantisme d'aujourd'hui et de demain.</p> <p>Notre présidente remercie M. Ph. Vallotton de nous avoir rejoints alors qu'il assistait auparavant à une autre assemblée paroissiale de notre Région et aussi pour ses diverses informations.</p>	<i>Message du Conseil régional</i>
9	<p><u>Voir aussi point 9.1 du PV de l'assemblée du 15.11.15</u></p> <p>Le Conseil paroissial a traité le mandat que notre Assemblée lui avait donné au sujet de la manière de procéder à la collecte lors des cultes d'offrande. M. J.-M. Fonjallaz nous informe que le Conseil a décidé que la manière adoptée depuis bien des années est maintenue (en défilé, dépôt des petites enveloppes dans un panier). Cette décision ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.</p>	<i>Information de la part du Conseil paroissial au sujet de la manière de procéder à la collecte lors des cultes d'offrande</i>
10	<p>M. J.-M. Fonjallaz nous informe que le culte paroissial du dimanche matin 10 avril 2016 sera supprimé. Ceci afin d'inciter les paroissiennes et paroissiens de Saint-Jean à se rendre au culte à la chapelle de Malley et d'assister à l'installation du pasteur H. Vienna dans son nouveau poste à mi-temps. Il s'agira aussi d'un culte d'offrande avec repas. Le fait d'apporter quelques desserts sera le bienvenu ! Il n'est pas nécessaire de s'inscrire.</p>	<i>Information à propos de l'installation du pasteur Hermann Vienna dans la Paroisse du Sud-Ouest lausannois le 10.04. 2016</i>
11	<p><u>Rubrique Cultes et prières dans Bonne Nouvelle</u></p> <p>Le pasteur H. Vienna précise que la nouvelle présentation par jours/par dates/par heures est un essai.</p> <p><u>Migrants</u></p> <p>Répondant à une question, M. Ph. Vallotton dit qu'il ignore dans quelle mesure l'EERV a pris des contacts au sujet de l'accueil des migrants.</p>	<i>Divers et propositions individuelles</i>

Le pasteur H. Vienna nous invite à la prière puis à dire ensemble le *Notre Père*.

Mme C. Hirsch clôt cette assemblée ordinaire et remercie chacun de sa participation.

Il est 22 h05

Catherine Hirsch
Présidente

Charles Bagaini
Secrétaire

PV établi le 17 mars 2016